



## Patronyme et documents administratifs

-----  
Par Cipriana

Bonjour Monsieur, Madame,

Proche de la retraite, je suis agacée et fortement contrariée que l'Assurance Retraite associe le nom de mon ex-époux à mon dossier.

Nous avons une vie commune mariés pendant 18 mois...et 7 ans de procédure de divorce ! J'ai toujours porté mon patronyme de naissance ainsi que sur mes documents officiels (même la carte vitale).

Dernièrement, j'ai reçu une lettre des impôts et dans la rubrique concernant mes revenus salariés je suis nommée par le patronyme de mon ex-époux.  
J'en suis fort excédée.

Mes souvenirs de Droit Civil remontent au lycée, le patronyme légal est celui inscrit sur l'acte de naissance, il me semble.

Quelle est la procédure pour que mon patronyme soit respecté ?

Je ne pense pas qu'un homme divorcé voit apparaître le nom de son ex-épouse dans ses documents administratifs.

Je vous serai fortement reconnaissante de me guider dans mes démarches.

Cordialement.